



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL DU 29.05.2026

Modification d'une autorisation de construire (reconstruction), Nendaz

Titre du projet de construction

Modification d'une autorisation de construire (reconstruction)

Numéro pour consultation eConstruction

cef0f1db

Requérant / Propriétaire / Auteur des plans

ALL Immobilier Sàrl

Parcelle

20563 du plan 178 MC au lieu-dit Baar

Coordonnées

2'591'576 1'117'019

Affectation de la zone

H80 centres villageois

Dérogation

Distances par rapport aux voies publiques

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 29.06.2026

Basse-Nendaz, le 29.05.2026

L'Administration communale